

# PRATIQUES DE MAINTIEN ET DE REUSSITE SCOLAIRE DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

**Alphonse NAGNON**

*École normale supérieure, Burkina Faso*

*alphonsnagnon@gmail.com*

## Résumé

*Le Burkina Faso, à l'instar d'autres pays en voie de développement, a entrepris des réformes pour accroître l'offre éducative et améliorer la qualité de l'éducation. Il a ratifié certaines conventions internationales et sous régionales pour promouvoir l'éducation inclusive, permettant ainsi à un nombre important d'enfants en situation de handicap (ESH) d'avoir accès à l'école. Cependant, malgré l'adoption des lois, force est de constater que ce groupe d'enfants à besoins spécifiques ne bénéficient pas suffisamment d'accompagnements adéquats à même d'améliorer leurs résultats scolaires. Dans l'optique donc d'identifier des actions qui pourraient réduire l'échec scolaire des ESH, nous nous sommes intéressés aux pratiques pédagogiques mises en œuvre pour favoriser le maintien et la réussite de ceux-ci dans les écoles de la circonscription d'éducation de base de Tenkodogo et ce, au regard de leurs résultats satisfaisants à l'examen du certificat d'études primaires dans ladite circonscription. Cette étude qui se veut mixte a concerné trois-cent-dix (310) personnes composées d'encadreurs, des représentants des organisations non gouvernementales Humanité et Inclusion, l'OCADES, de l'action sociale, des directeurs d'école, des enseignants, ainsi que des élèves dits normaux et des élèves en situation de handicap. Comme outils de collecte de données, il a été utilisé un questionnaire et un guide d'entretien. De l'analyse des résultats, il ressort que les pratiques pédagogiques et la contribution de diverses natures des associations et organisations non gouvernementales favorisent en partie le maintien et la réussite scolaires des ESH dans la circonscription d'éducation de base de Tenkodogo au Burkina Faso.*

**Mots clés :** *enfants en situation de handicap, maintien scolaire, pratiques de maintien, réussite scolaire.*

## Abstract

*Burkina Faso, like other developing countries, has undertaken reforms to increase the educational offer and improve the quality of education. It has ratified certain international and sub-regional conventions to promote inclusive education, thus allowing a large number of children with disabilities (ESH) to have access to school. However, despite the adoption of laws, it is clear that this group of children with specific needs does not benefit from sufficient adequate support to improve their school results. With a view to identifying actions that could reduce the school failure of ESH, we were interested in the educational practices implemented to promote the maintenance and success of these in the schools of the education district. base of Tenkodogo and this, in view of their satisfactory results in the examination of the certificate of primary studies in the said district. This study, which is intended to be mixed, concerned three hundred and ten (310) people made up of supervisors, representatives of the non-governmental organizations*

*Humanity and Inclusion, OCADES, social action, school principals, teachers, as well as so-called normal pupils and pupils with disabilities. As data collection tools, a questionnaire and an interview guide were used. From the analysis of the results, it appears that the pedagogical practices and the contribution of various kinds of associations and non-governmental organizations partly promote the retention and academic success of SWD in the basic education district of Tenkodogo in Burkina Faso.*

**Keywords:** *children with disabilities, school maintenance, maintenance practices, school success.*

## Introduction

« L'éducation, c'est le logiciel de l'ordinateur central qui programme l'avenir des sociétés », disait (Ki-Zerbo, 1990 : 16). Selon cet imminent auteur, toute nation qui aspire à un développement prodigieux se doit d'accorder une importance à l'éducation de ses fils et filles sans discrimination aucune. C'est dans le souci de répondre à cet idéal de développement que les textes et lois ont été adoptés tant au niveau national qu'international. La loi 013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant orientation de l'éducation en son article 3 en est une parfaite illustration. Elle stipule que : « l'éducation est une priorité nationale. Toute personne vivant au Burkina Faso a droit à l'éducation sans discrimination aucune notamment celle fondée sur le sexe, l'origine sociale, la religion, les opinions politiques, la nationalité ou l'état de santé. Ce droit s'exerce sur la base de l'équité et de l'égalité des chances entre tous les citoyens ». Ainsi, les autorités se sont engagées, à l'instar des pays du monde à œuvrer pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), avec la ferme ambition d'offrir une éducation de base de qualité à tous les enfants scolarisables. Aussi, l'État burkinabè, pour se conformer aux Objectifs du Développement Durable (ODD) notamment à son objectif n°4 qui a pour contenu : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » a pris des dispositions pour réaliser ce pari en faveur de tous les enfants en situation de handicap, afin qu'ils soient pris en compte dans le système éducatif burkinabè.

Cependant, malgré l'adoption des lois et textes en faveur de l'éducation pour tous (EPT), force est de constater que les enfants en situation de handicap qui sont inscrits dans les structures éducatives, n'achèvent pas leur cursus scolaire. En effet, les taux de succès de ces derniers ne sont guère reluisants au Burkina Faso. À ce propos, le recensement général des enfants handicapés initié en 2013 par l'État burkinabè à travers le

Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN) avec l'appui technique et financier de ses partenaires a révélé que 72,6% des enfants handicapés (EH) n'ont pas la chance d'aller à l'école, 21,6% ont un niveau primaire. Ceux qui sont inscrits, s'ils n'abandonnent pas, achèvent leur cycle avec des résultats médiocres selon le rapport final de l'état des lieux de l'éducation inclusive (EI) au Burkina Faso (2013). Dans la commune de Tenkodogo, nous enregistrons plus de mille (1000) ESH inscrits dans les structures éducatives avec un taux de succès de 70% aux derniers examens scolaires. Ces données appréciables nous conduisent à analyser les pratiques de maintien et de réussite des ESH.

Fort de ce constat, nous pouvons légitimement nous poser la question suivante : Comment peut-on maintenir les ESH dans le système scolaire et leur assurer une éducation de qualité ?

À Tenkodogo, grâce à l'organisation non gouvernementale Humanité et Inclusion Humanité et Inclusion (HI) et l'Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité (OCADES), à la mise en œuvre de l'éducation inclusive et aux associations, un dispositif d'accompagnement de soutien financier et matériel est mis en place. Ainsi, nous constatons que l'inscription des ESH à l'école est une réalité, en témoignent les statistiques scolaires des effectifs et des résultats des candidats vivant avec un handicap dans la CEB.

*Tableau 1: Résultats statistiques des candidats vivant avec un handicap au CEP*

Années scolaires	Inscrits			Absents			Présents			Admis			Pourcentage		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T
2016-2017	5	5	10	0	0	0	5	5	10	0	1	1	0	20,0 0	20,0 0
2017-2018	35	40	75	0	1	1	35	39	74	26	22	48	74,2 9	56,4 1	64,8 6
2018-2019	29	33	62	2	0	2	27	33	60	15	25	40	55,5 6	75,7 6	66,6 7
2019-2020	30	42	72	0	0	0	30	42	72	22	31	53	73,3 3	73,8 0	73,6 1
2020-2021	17	27	44	0	0	0	17	27	44	10	20	30	58,8 2	74,0 7	68,1 8

Source : Bureau des examens et concours, CEB de TENKODOGO, Octobre 2021.

Ce tableau nous renseigne sur les résultats statistiques des candidats vivant avec un handicap de 2017 à 2021 à l'examen de CEP. Nous remarquons que sur dix (10) candidats inscrits en 2017, seulement un a réussi à son examen. En 2018 nous notons une évolution du nombre de candidats inscrits qui étaient à soixante-quinze (75) apprenant (es) handicapé (es) AH. Parmi ces derniers quarante-huit (48) ont réussi au CEP soit un pourcentage de 64,86%. Pour l'année 2019 sur un total de soixante (60) candidats inscrits, nous avons enregistré quarante (40) admis soit un taux de réussite de 66,67%. Pour ce qui est des résultats de 2020 on dénombrait soixante-douze (72) candidats dont cinquante-trois (53) admis, soit un taux de succès de 73,61%. Enfin, pour ce qui est des résultats de 2021 nous enregistrons quarante-quatre (44) inscrits avec trente (30) admis soit 68,18% de réussite. Ces résultats, bien que relativement satisfaisants permettent de comprendre que les ESH peuvent réussir au même titre que les autres enfants.

Dans le tableau 2, nous présentons les effectifs des ESH des cinq dernières années en distinguant les nouveaux inscrits au cours préparatoire première année (CP1), les admis au CEP et les abandons.

*Tableau 2 : Situation des effectifs des ESH, des nouveaux inscrits au CP1, des admis au CEP et des abandons*

Années scolaires	Effectifs des ESH			Nouveaux ESH inscrits au CP1			ESH admis au CEP			ESH ayant abandonnés		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T
2017-2018	547	823	1370	45	88	133	26	22	48	3	5	8
2018-2019	554	819	1373	58	93	151	15	25	40	2	4	6
2019-2020	531	849	1380	97	114	211	22	31	53	6	2	8
2020-2021	526	819	1345	108	146	254	10	20	30	0	0	0
2021-2022	577	876	1453	108	161	269	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Source : Service des études et planification de la DPPENF du Boulgou, Octobre 2021.

NB : ND = non disponible car l'année scolaire est en cours.

Ces données permettent d'apprécier la scolarisation et de maintien des ESH dans la circonscription d'éducation de base de Tenkodogo. Le maintien se mesure, entre autres, à travers les taux d'achèvement et d'abandon. Pour le cas de la circonscription de Tenkodogo, nous constatons que très peu d'ESH abandonnent. Cela témoigne des efforts que les ONG et autres partenaires mènent à travers la sensibilisation auprès de la population pour garder sur une période donnée, celle de la scolarisation obligatoire par exemple, le plus grand nombre d'ESH dans les écoles. Aussi, des efforts sont faits pour que ceux qui parviennent au CM2 réussissent pour la plupart à l'examen du certificat d'études primaires.

Ces réalités relatives à la scolarisation des ESH nous ont inspiré la question principale de recherche suivante : Quelles sont les pratiques qui favorisent le maintien et la réussite des ESH dans les écoles de la CEB de Tenkodogo ? Cette question suscite les questions secondaires suivantes : Quelles sont les pratiques pédagogiques mises en œuvre pour favoriser le maintien et la réussite des ESH dans les écoles de la CEB de Tenkodogo ? Comment les associations et ONG contribuent-elles au maintien et à la réussite des ESH dans les écoles de la CEB de Tenkodogo ? Comme objectif général, il s'est agi de décrire les pratiques de maintien et de réussite des ESH dans les écoles de la CEB de Tenkodogo.

Nous avons formulé comme hypothèse que : les pratiques pédagogiques et les différents soutiens apportés aux enfants en situation de handicap favorisent leur maintien et leur réussite dans la circonscription d'éducation de base de Tenkodogo.

Cette recherche a eu pour adossement théorique la théorie de l'inclusion, la différenciation pédagogique et la théorie du soutien social.

Relativement à l'inclusion, nous nous référons aux six conceptions développées par Ainscow et al. (2006) en ces termes :

- l'inclusion en tant que « Éducation pour tous » ;
- l'inclusion en tant que promotion de l'école pour tous ;
- l'inclusion liée aux handicaps et aux « besoins éducatifs particuliers » ;
- l'inclusion de tous les groupes vulnérables à l'exclusion ;
- l'inclusion en tant que réaction à l'exclusion disciplinaire ;
- l'inclusion en tant qu'approche de l'éducation et de la société, dictée par des principes.

Pour ce qui est de la pédagogie différenciée ou différenciation pédagogique, elle vise à modifier la manière d'enseigner pour s'adapter aux élèves. Elle part du constat que dans une classe un professeur doit enseigner à des élèves ou à des étudiants ayant des capacités et des modes d'apprentissages très différents. Elle tente de donner une réponse à cette hétérogénéité des classes par des pratiques adaptant à chaque élève, les programmes d'études, l'enseignement et le milieu scolaire. Burns (1972) cité par Pelpel (1986, p 77) rappelle les postulats fondateurs de la pédagogie différenciée de la psychologie des apprentissages en ces termes :

« il n'y a pas deux apprenants qui progressent à la même vitesse ;  
-il n'y a pas deux apprenants qui sont prêts à apprendre en même temps ;  
-il n'y a pas deux apprenants qui utilisent les mêmes techniques d'étude ;  
-il n'y a pas deux apprenants qui résolvent les problèmes exactement de la même manière ;  
-il n'y a pas deux apprenants qui possèdent le même répertoire de comportements ;  
-il n'a pas deux apprenants qui possèdent le même profil d'intérêt ;  
-il n'y a pas deux apprenants qui sont motivés pour atteindre les mêmes buts. »

Il reste à savoir si les enseignants de la circonscription de base de Tenkodogo ont intégré ces postulats dans leurs pratiques pédagogiques pour le maintien et la réussite des ESH.

En référence à Gardner et Cutrona (2004), le soutien social possède certains attributs pouvant influencer l'adaptation psychosociale d'une personne en lui permettant de mieux gérer l'incertitude qui accompagne la détresse. Le soutien social contribue favorablement à la santé physique et mentale des personnes et de leur entourage. Les ESH ont besoin d'un accompagnement permanent de la famille, des parents, des enseignants qui doivent accorder une disponibilité, une aide tout au long du cursus scolaire.

## **1. Approche méthodologique**

Cette recherche s'est déroulée dans la circonscription d'éducation de base de Tenkodogo qui compte 157 écoles dont 142 accueillant des enfants en situation de handicap (ESH) ou apprenants handicapés (AP). Pour

cette rentrée 2021-2022, on y dénombre 1453 ESH dont 577 filles et 876 garçons. Les enseignant (es) dans les classes sont au nombre de 942 dont 633 femmes et 309 hommes. Pour cette recherche, nous avons retenu un échantillon de 310 personnes composé de : 5 encadreurs pédagogiques dont le Chef de la circonscription d'éducation de base, un représentant de l'Organisation non gouvernementale HI, un représentant de l'Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité (OCADES), un agent de l'action sociale, 30 directeurs d'école, 80 enseignant (es), 96 élèves dits normaux et 96 ESH. Ce choix est motivé par le fait que ces personnes sont capables de nous fournir les informations fiables relatives aux ESH, soit parce qu'elles travaillent avec eux ou parce qu'elles leur apportent un soutien de quelque nature. Nous avons adopté la méthode alliant la qualité et la quantité de l'information. À ce titre nous avons, à travers un guide d'entretien, opté pour la technique du choix dirigé avec les élèves de toutes les divisions, les encadreurs pédagogiques, les représentants de HI, de l'OCADES et de l'action sociale. La technique du choix dirigé a été aussi utilisée avec les directeurs d'écoles inclusives et les enseignant (es) de classes inclusives à travers un questionnaire. À l'exception d'un seul enseignant, la quasi-totalité est titulaire du certificat d'aptitude pédagogique (CAP) et d'une ancienneté d'au moins 10 ans de service.

Deux outils de collecte des données à savoir le questionnaire et le guide d'entretien ont été utilisés. À partir du guide d'entretien, nous avons organisé des conversations semi-directives pour appréhender les éléments des pratiques pédagogiques observées dans les classes et mieux connaître les soutiens financier, matériel et social que les structures offrent aux ESH, afin de leur maintien et de leur réussite à l'école. Nous avons opté pour les focus groupe avec les élèves. Les questions posées de part et d'autre ont permis d'appréhender les différentes activités pédagogiques menées au profit des ESH pour leur maintien et leur réussite. Les questionnaires adressés aux directeurs d'écoles et aux enseignants ont surtout permis de croiser les données relatives aux pratiques pédagogiques. Le traitement des données a été fait de façon manuelle.

En somme, nous avons adopté l'approche mixte pour notre étude. Les encadreurs, les DE, les enseignants et les structures œuvrant pour l'éducation inclusive ont constitué notre population qui nous a fourni les

informations sur les pratiques de maintien et de réussite des ESH à l'école primaire.

Le point suivant présente les résultats de la recherche.

## **2. Résultats**

Il s'agit, dans un premier temps de présenter les résultats relatifs aux pratiques pédagogiques mises en œuvre pour favoriser le maintien et la réussite des ESH dans les écoles de la CEB de Tenkodogo. Dans un second temps, nous présentons la contribution des associations et des ONG pour le maintien et la réussite des ESH dans les écoles de ladite circonscription.

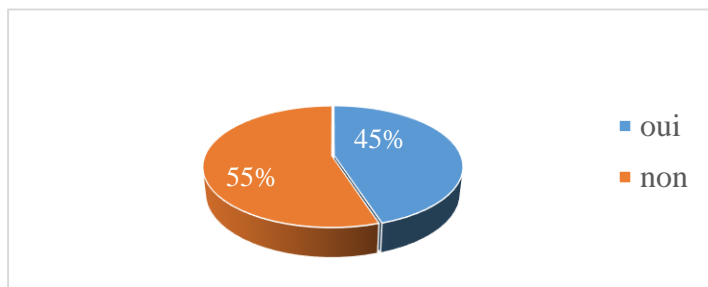
### ***2.1. Résultats relatifs aux pratiques pédagogiques mises en œuvre pour favoriser le maintien et la réussite des ESH dans les écoles de la CEB de Tenkodogo***

Pour cette partie, quatre questions ont été soumises aux enseignants et aux directeurs d'école. La première question posée est relative à la formation à l'éducation inclusive où 40 enseignants sur 80, soit 50% déclarent y avoir été formés. Pour les directeurs d'école, ce sont 17 sur 30, soit 56,66 % qui disent avoir reçu une formation en la matière. La deuxième question est relative aux pratiques pédagogiques où 37,5% des enseignants et 60% des directeurs d'école disent élaborer et mettre en œuvre des projets éducatifs individuels (PEI) pour le maintien et la réussite des élèves en situation de handicap. La troisième question s'est intéressée à la différenciation pédagogique, notamment l'adaptation des contenus aux spécificités des ESH, les méthodes d'enseignement et l'évaluation. Les réponses obtenues des enseignants sont présentées dans plusieurs graphiques.

Le graphique 1 illustre les réponses relatives à la différenciation des contenus et des objectifs en tenant compte des enfants en situation de handicap.



Graphique 1 : Différenciation des contenus et des objectifs en tenant compte des ESH



*Source : synthèse des données d'enquête, avril 2022*

Pour ce qui est de la différenciation des contenus et des objectifs, 36 enseignants sur 80, soit 45% disent les adapter à chaque apprenant handicapé en tenant compte du type de handicap. La différenciation des contenus consiste à :

- l'utilisation géo plans et de compendiums scientifiques adaptés aux enfants en situation de handicap visuel (ESHV) ;
  - l'utilisation de table-bancs adaptés aux enfants en situation de handicap mental (ESHM) ;
  - la description des croquis et des figures géométriques pour les ESHV.
- Relativement aux méthodes d'enseignement, ce sont 40 enseignants sur 80, soit 50% qui disent adapter celles-ci aux besoins des apprenants handicapés en :
- interrogeant fréquemment ceux qui ont des troubles de langage ;
  - modifiant la démarche méthodologique pour les ESHV, lorsqu'il s'agit d'une leçon comportant un texte de base (exemple : pas de lecture silencieuse) ;
  - mettant en application la méthode intégratrice ;
  - prêtant une grande attention à tous les apprenants handicapés pour leur permettre d'avoir confiance en eux-mêmes ;
  - impliquant les enfants en situation de handicap dans les différentes situations d'apprentissage.

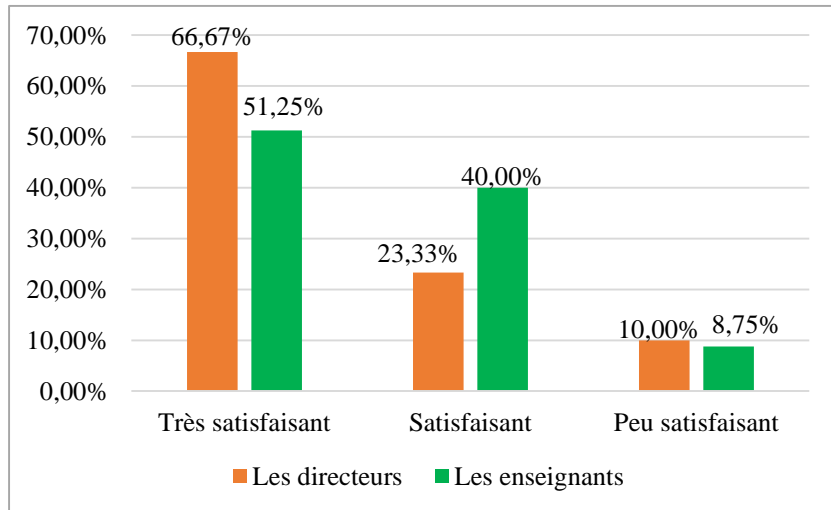
En termes de différenciation en évaluation, ce sont 30 enseignants sur 80, soit 37,5% qui disent y recourir.

Selon le degré du handicap :

- certains ESH traitent les 2/3 du devoir ;
- pour d'autres, il est accordé un tiers du temps en plus pour l'exécution des devoirs ;
- pour les ESHV, il y a adaptation des items (par exemple, ils ne sont pas soumis aux croquis en sciences) ;
- les questions sont lues par des tuteurs au profit des ESHV ;
- les devoirs écrits en braille sont décodés pour la correction.

Les entretiens réalisés avec les encadreurs pédagogiques confirment que la plupart des enseignants formés à l'éducation inclusive arrivent à adapter les contenus, les méthodes et les évaluations en fonction des besoins spécifiques des ESH. Cependant, ceux n'ayant pas reçu de formation sont confrontés à diverses difficultés dans leur pratique-classe. La quatrième question est relative à l'appréciation de la collaboration, en termes d'aide dans les apprentissages, entre ESH et enfants dits normaux. Les réponses y relatives se présentent ainsi qu'il suit dans le graphique 2.

Graphique 2 : Appréciation de l'aide apportée aux ESH par leurs camarades dits normaux dans les apprentissages



Source : synthèse des données d'enquête, avril 2022

À la lecture de ce graphique, nous remarquons que 27 directeurs d'école sur 30, soit 90 % sont satisfaits de l'aide apportée aux ESH par les élèves dits normaux dans les apprentissages. Aussi, 73 enseignants sur 80, soit 91,25% apprécient de façon satisfaisante l'aide apportée aux ESH par les élèves dits normaux dans les apprentissages.

Les apprenants dits normaux, disent par exemple aider les ESH en classe et en dehors de la classe en :

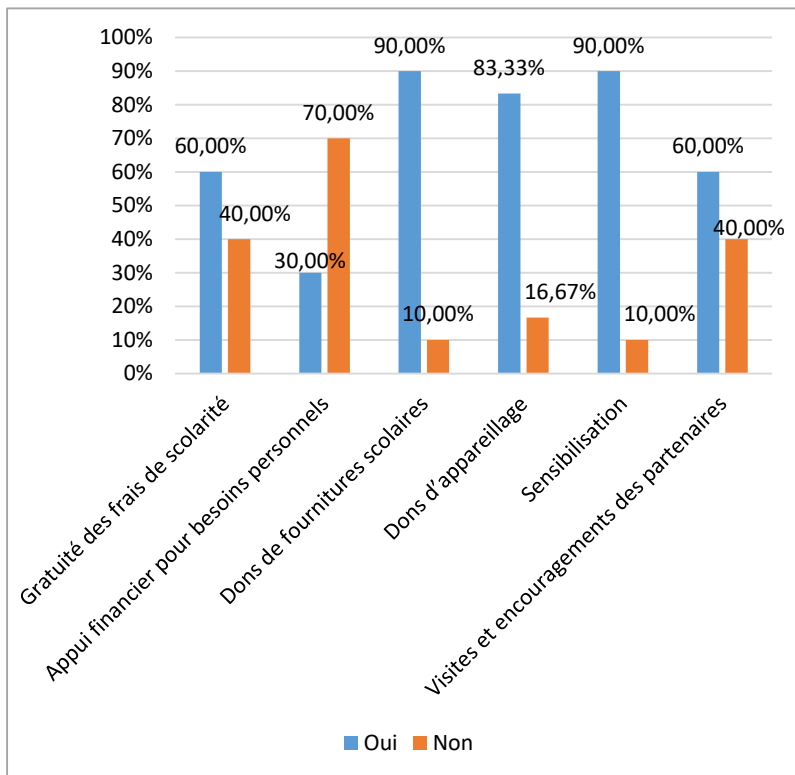
- dictant les leçons pour les malvoyants ;
- les aidant à acheter ce qu'ils veulent pendant les récréations ;
- apprenant à lire à ceux qui n'y arrivent pas ;
- les aidant à rentrer et à sortir de la classe ;
- les accompagnant aux toilettes quand ils sont dans le besoin ;
- parlant fort aux malentendants ;
- les aidant à traiter les exercices où ils ont des difficultés ;
- les accompagnant des fois à la maison.

Indépendamment du travail collaboratif entre élèves, 27 directeurs sur 30, soit 90% disent pratiquer des séances de sensibilisation à l'endroit de la communauté pour le maintien et la réussite des ESH.

## ***2.2. Résultats relatifs à la contribution des associations et des ONG pour le maintien et la réussite des ESH dans les écoles de la CEB de Tenkodogo.***

Les partenaires offrent aux apprenants handicapés divers soutiens. C'est ce qui ressort de notre recherche. Le graphique 3 présente la nature des soutiens apportés aux enfants en situation de handicap.

Graphique 3 : Soutiens apportés aux ESH par les partenaires



*Source : synthèse des données d'enquête, avril 2022*

Au regard de ce graphique, il ressort que 60% des enquêtés affirment que les ESH bénéficient de la gratuité des frais de scolarité. L'OCADES par exemple assure les frais de scolarité de certains apprenants handicapés et subventionne des activités génératrices de revenus au profit des mères pour la scolarisation de ces enfants. Il en est de même pour l'organisation non gouvernementale A Beter Life qui parraine certains ESH en assurant leurs frais de scolarité.

Aussi, 30% des enquêtés disent que HI et OCADES mobilisent des ressources financières pour assurer les consultations en ophtalmologie, en kinésithérapie et les activités de suivi-accompagnement des ESH.

En outre, il y ressort que 90% des enquêtés affirment que les ESH bénéficient des dons en fournitures scolaires et que pour 83,33%, les ESH bénéficient de prothèses, de béquilles, de matériels roulants pour handicapés moteurs, de cannes, de verres correcteurs et des radios aux handicapés visuels fournis par HI et OCADES.

Enfin, sur le plan socio-affectif, les enquêtés affirment que HI et OCADES mènent des visites dans les familles et dans les écoles au profit des élèves handicapés. L'assistant social contrôle l'assiduité et l'évolution scolaire des élèves concernés et fait des propositions d'action. Également, un dispositif est mis en place pour assurer les cours d'appui aux non-voyants et malvoyants. Aussi, HI mène-t-elle des sensibilisations sur le handicap et sur l'éducation inclusive au profit des associations des parents et mères d'élèves, des comités de gestion et des conseillers municipaux.

Quelle discussion suscitent alors ces résultats ?

### **3. Discussion des résultats**

En rappel, nous sommes partis du constat que la scolarisation des ESH est une réalité dans la circonscription d'éducation de base de Tenkodogo. Nous avons donc cherché à connaître les actions menées par toute la communauté pour le maintien et la réussite de ces enfants. Il ressort des données recueillies, que les enseignants ayant reçu une formation en éducation inclusive mettent en œuvre des pratiques pédagogiques favorisant le maintien et la réussite des ESH. Ces pratiques sont en adéquation avec les conceptions de l'inclusion développées par Ainscow et al. (2006). Cependant, il n'y a que la moitié des enseignants qui y sont formés. Aussi, il faut préciser que la formation ne permet pas de prendre en charge les cas de déficiences sévères. Pour une prise en charge effective des enfants en situation de handicap, HI et OCADES pourraient étendre le nombre d'enseignants formés pour favoriser davantage leur réussite. Pour ce qui est des projets éducatifs individuels (PEI), ce sont que 37,5% des enseignants qui disent en élaborer. Ceci est confirmé par 60% des directeurs et des encadreurs pédagogiques qui soutiennent que peu d'enseignants élaborent et mettent en œuvre les PEI. Les raisons avancées sont que la formation reçue est insuffisante, les effectifs sont élevés, les emplois de temps sont rigides. En termes d'adaptation des pratiques enseignantes, il ressort que ce sont seulement

45% des enseignants qui arrivent à adapter les contenus d'enseignement et les objectifs à la situation des ESH, 50% appliquent des méthodes qui prennent en compte les besoins spécifiques de ces enfants, 37,5% évaluent en tenant compte des différents handicaps.

Bien que la formation des enseignants demeure insuffisante, leurs pratiques pédagogiques incluent certains postulats fondateurs de la pédagogie différenciée de la psychologie des apprentissages, à savoir qu'il n'y a pas deux apprenants qui progressent à la même vitesse, qui utilisent les mêmes techniques d'étude, qui résolvent les problèmes exactement de la même manière et qui possèdent le même répertoire de comportements (Burns, 1972).

Le soutien financier, matériel et socio-affectif des associations et ONG contribuent au maintien et à la réussite des ESH dans les écoles de la CEB de Tenkodogo. En effet, selon les données obtenues, des directeurs d'école et les responsables des ONG reconnaissent que d'énormes fonds sont alloués pour assurer la formation des enseignants en éducation inclusive mais surtout pour assurer les visites, les examens médicaux et l'achat des produits pharmaceutiques pour les ESH. Concernant le soutien matériel des partenaires, 60% des directeurs d'écoles, les encadreurs pédagogiques, les représentants de HI et OCADES soutiennent que les dons de fournitures scolaires et d'appareillage, les soutiens financiers et la prise en charge psychosociale contribuent effectivement au maintien et à la réussite des ESH. Ces formes d'accompagnement s'inscrivent dans ce que Gardner et Cutrona (2004) qualifie de soutien social dont l'intérêt est de contribuer favorablement à la santé physique et mentale des personnes et de leur entourage.

Les pratiques de maintien et de réussite scolaire des ESH dans la circonscription d'éducation de base de Tenkodogo tiennent aussi compte des principes d'accueil, de changement de mentalité et d'éducation par les pairs prônés en éducation inclusive. Le principe d'accueil est mis en œuvre à travers l'adaptation des objectifs, des contenus, des méthodes et des évaluations aux besoins spécifiques des ESH. Le principe de changement de mentalité est une réalité au regard des taux de réussite des ESH à l'examen du certificat d'études primaires. Cependant, les résultats pourraient être améliorés si les enseignants bénéficient d'un renforcement de leurs capacités en élaboration des PEI qui ont pour avantage d'individualiser les apprentissages et d'instituer l'entraide entre

élèves. Le principe d'éducation par les pairs est aussi une réalité que les enseignants gagneraient à mieux organiser.

La CEB de Tenkodogo possède une grande expérience en matière de scolarisation des ESH qui mérite d'être partagée avec d'autres localités.

## **Conclusion**

L'un des objectifs des communautés éducatives est la prise en compte de tous les enfants sans discrimination aucune dans le système éducatif, mais surtout les pratiques de maintien de tous les enfants à l'école. C'est d'ailleurs l'un des principes édictés par l'UNESCO en ces termes : « ce ne sont pas nos systèmes éducatifs qui ont droit à un certain type d'enfants, c'est le système scolaire de chaque pays qui doit s'efforcer de répondre aux besoins éducatifs de tous les enfants ». Il revient donc à chaque État de réadapter son système éducatif en mettant les moyens nécessaires pour que tous les enfants sans exception y aient accès. En partant du constat que de nombreux enfants en situation de handicap (ESH) ont accès à l'école dans la circonscription d'éducation de base de Tenkodogo (tableau 2), nous nous sommes posé la question de savoir quelles sont les pratiques qui favorisent le maintien et la réussite des ESH dans les écoles de ladite circonscription ? La présente recherche a consisté donc à décrire les pratiques de maintien et de réussite des ESH dans les écoles de la CEB de Tenkodogo. Elle s'est fondée sur l'hypothèse selon laquelle les pratiques pédagogiques et les différents soutiens apportés aux enfants en situation de handicap favorisent leur maintien et leur réussite dans la circonscription d'éducation de base de Tenkodogo.

La population d'enquête a concerné 310 personnes composé (es) d'encadreurs pédagogiques, de représentants de l'Organisation non gouvernementales Humanité et Inclusion, de l'Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité, d'un agent de l'action sociale, de directeurs d'école, d'enseignants, d'élèves dits normaux et d'élèves en situation de handicap ou apprenants handicapés. Un questionnaire et un guide d'entretien ont servi d'outils de collecte des données.

Les résultats obtenus montrent que le maintien et la réussite des ESH dans les écoles de la CEB de Tenkodogo sont tributaires des pratiques pédagogiques et des différents soutiens à leur égard. Cependant, les résultats peuvent être davantage améliorés si les capacités des enseignants

sont renforcées en matière d'élaboration et de mise en œuvre des projets éducatifs individuels.

L'expérience de la CEB de Tenkodogo en matière d'éducation inclusive qui mérite d'être partagée avec d'autres localités.

## **Bibliographie**

**Assemblée nationale** (2007). *Loi 013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation.*

**Assemblée nationale** (2010). *Loi n°012-2010/AN du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées.*

**Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers** (2009). *Les principes clés de la promotion de la qualité dans l'éducation inclusive.*

**Ainscow Mel, Booth Tony & Dyson Alan** (2006). *Improving Schools, Developing Inclusion.* 1st Edition, London : Routledge  
<https://doi.org/10.4324/9780203967157>

**Fonds des Nations Unies pour l'enfance** (1989). *La convention relative aux droits de l'enfant.* UNICEF

**Gardner A. Kelli & Cutrona Carolyn** (2004). *Social support communication in families.* In A. L. Vangelisti (Ed.), *Handbook of family communication* (pp. 495–512). Lawrence Erlbaum Associates Publishers.

**Ki-Zerbo Joseph** (1990). *Eduquer ou Périr.* Paris: Harmattan.

**Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation** (2012). *Programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB), période 2012-2021.* Ouagadougou.

**Ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales** (2019). *Guide de formation des acteurs de l'éducation en éducation inclusive.* Burkina Faso.

**Organisation des Nations Unies** (1948). *La déclaration universelle des droits de l'homme.* Paris.

**Organisation des Nation Unies** (2006). *La convention relative aux droits de la personne handicapée.*

**Pepel Patrice** (1986). *Se former pour enseigner.* Bordas

**Somda K.** (2018). *Analyse de l'abandon scolaire précoce chez les enfants vivant avec une déficience intellectuelle:cas de la circonscription d'éducation de base de Ouaga 8.* Mémoire de fin de formation à l'emploi des Inspecteurs de l'Enseignement du Premier du Degré - ENS/Koudougou.



**Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture** (1990). *La déclaration mondiale sur l'Education Pour Tous* (1990).  
Jomtien: UNESCO.